

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 JUILLET 2011**

Délibération
n° 2011.07.111

**Camping
communautaire -
paiement par chèques
- vacances**

LE CINQ JUILLET DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 juin 2011**

Secrétaire de séance : Gilles VIGIER

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Madeleine ANCELIN, Gérard ANDRIEUX, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DESCHAMPS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Madeleine LABIE, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMADI, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Brigitte BAPTISTE, Patrick BOUTON à Catherine DESCHAMPS, Bernard CONTAMINE à Fabienne GODICHAUD, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Gérard DESAPHY à Catherine PEREZ, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Françoise LAMANT à Dominique THUILLIER, Cyrille NICOLAS à Jacques DUBREUIL, Jean PATIE à Jean-Pierre GRAND

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Bertrand GERARDI, Gérard DEZIER par Madeleine ANCELIN, Jacques NOBLE par Gérard ANDRIEUX, Frédéric SARDIN par Victor KERRIGUY

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Catherine DEBOEVERE, Christian RAPNOUIL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 JUILLET 2011

**DELIBERATION
N° 2011.07.111**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

CAMPING COMMUNAUTAIRE - PAIEMENT PAR CHEQUES - VACANCES

Par délibération n°130 du 23 mars 2007, le conseil communautaire a accepté les chèques – vacances comme moyen de paiement au centre Nautilus et autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV).

L'ANCV est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la double tutelle du ministre délégué au tourisme et du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Elle est régie par le code du tourisme (articles L 411 - 1 à L 411 - 21) et est chargée notamment d'émettre les chèques-vacances dans les conditions fixées par l'article L 411 - 11 et de les rembourser aux collectivités locales et aux prestataires de services mentionnés aux articles L 411 – 1 et L 411 - 3.

Pour accepter les chèques-vacances comme moyen de paiement au camping communautaire, le GrandAngoulême doit passer une extension à la convention initiale du 23 avril 2007 avec l'A.N.C.V.

Les frais de gestion à payer à cette agence sont :

- 1% de la valeur nominale des chèques-vacances pour toute remise égale ou supérieure à 200 € ;
- un forfait de 2 € pour une remise inférieure à 200 € ;

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 21 juin 2011,

Je vous propose :

D'ACCEPTER les chèques-vacances comme moyen de paiement au camping communautaire.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer l'extension de la convention n°436622 du 23 avril 2007 avec l'agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

07 juillet 2011

Affiché le :

07 juillet 2011

